

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES  
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

**Séance du 9 décembre 2024**

Nombre de délégués membres en exercice : 58  
Nombre de membres présents ou représentés : 19

**Délibération n° 09-09/12/2024**

**Objet de la délibération : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE  
MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA CAPV AU PROFIT  
DU SIVED NG A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 (DEUX  
CONVENTIONS INDIVIDUELLES)**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 16h30, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG), régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle de l'espace André Paul à Montfort sur Argens, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 décembre 2024.

**Délégués Présents** : Éric AUDIBERT, Patrick BONNET, Romain DEBRAY, Jérémy GIULIANO, Franck PERO, Jean-Pierre VERAN, Jean-Luc LAUMAILLER, Philippe VALLOT, Christian GUINAMO, Hervé PHILIBERT, Christophe VERCOUTRE, Olivier VESPERINI, Christophe CORTES, Dominique LAIN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT.

**Délégués titulaires absents ayant donné procuration** : Jean-Martin GUISIANO à Éric AUDIBERT ; Michel GROS à Hervé PHILIBERT.

**Secrétaire de séance** : Philippe VALLOT.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L512-1, L512-6 à L512-9, L512-12 à L512-15 et L516-1,  
**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte,

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,

**VU** l'arrêté n°271/2023-BCLI en date du 19 juillet 2023 portant reprise par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets du centre ouest – Nouvelle Génération,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CAPV n°CC-2023-025 en date du 10 février 2023 actant le retrait de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au SIVED NG,

**VU** la délibération du Comité syndical du SIVED NG n°03/15.05.2023 en date du 15 mai 2023, actant la reprise de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés par la CAPV au 1er janvier 2024,

**CONSIDERANT** que par délibération n°CC-2023-025 du 10 février 2023, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a délibéré en faveur de la reprise de l'exercice de la compétence collecte,

**CONSIDERANT** que la procédure de retrait de compétence prévue à l'article L5211-19 du CGCT est arrivée à son terme,

**CONSIDERANT** les impacts organisationnels, financiers et humains tels que décrits dans l'étude d'impacts prévue à l'article L5211-39-2,

**CONSIDERANT** que l'exercice de la compétence traitement est déléguée au profit du SIVED NG,

**CONSIDERANT** qu'il convient donc d'établir des conventions de mise à disposition de personnels d'une durée de un an pour les fonctions supports,

**CONSIDERANT** les termes des projets de conventions annexées à la présente délibération,

**CONSIDERANT** la saisine du comité social territorial du Centre de Gestion du Var en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024,

**CONSIDERANT** l'accord express des agents concernés,

***Il est proposé au Comité Syndical :***

- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de mise à disposition des agents occupant les emplois suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et pour une durée d'un an :

Nombre de postes	Emploi / Cadre d'emploi	Quotité d'emploi au SIVED NG
1	Emploi de catégorie A de la filière Administrative - Cadre d'emploi des attachés territoriaux	20% de son temps de travail
1	Emploi de catégorie C de la filière administrative - Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	20% de son temps de travail

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout autre document permettant l'exécution de cette délibération, ou/et à signer de nouvelles conventions contenant les modifications qui se seront avérées nécessaires à la mise à disposition des deux agents liés aux emplois cités.
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Syndical adopte, à l'**unanimité**, cette délibération.

Fait à Brignoles,  
Le 10 décembre 2024.

Le Président,  
Éric AUDIBERT.

